

27 - Eau - Programme d'investissement pour 2015 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2015 prévoit une enveloppe totale de 7 817 500 € destinée à financer notamment les opérations de travaux suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

A. Programme global

1 - Etudes	60 000 €
2 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation	
Travaux de sécurisation, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement	550 000 €
3 - Travaux sur le réseau de distribution	
Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau	500 000 €
4 - Opérations spécifiques	
Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée	6 290 000 €
5 - Protection des ressources	
Acquisition de terrains et études dans le cadre des périmètres de protection d'Arcier et Chenecey	110 000 €

B. Programme détaillé

1) Etudes

Sur la ligne 20.2031.00E512.36100 (frais d'études), il a été inscrit la somme de 60 000 € pour les études concernant les réservoirs et stations ainsi que pour la maîtrise d'œuvre pour la suppression de l'aqueduc d'Arcier, la démolition ancien bâtiment à la Malate et l'évolution de la station.

2) Travaux dans les bâtiments d'exploitation (stations de traitement, pompage et réservoirs)

Sur la ligne 21.21311.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 300 000 € pour :

- Travaux de sécurisation des différents sites (Utilisation du marché à bons de commande spécifique) ;
- Rénovation du réservoir de Fort Benoît.
- Rénovation des cuves de Saint-Claude
- Travaux à la source d'Arcier dont clôture et voûtes.

Sur la ligne 21.21351.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installations générales, agencement), il a été inscrit un crédit de 250 000 € permettant notamment des travaux de :

- Rembobinage moteurs électriques
- Changement de lignes spécialisées : sécurisation de la communication à distance des sites
- Mise en place de compteurs de sectorisation : suivi des fuites sur le réseau
- Télégestion : sécurisation de Griffon : sécurisation de la communication
- Mise en conformité électrique de la station de Chailluz : sûreté de fonctionnement de l'usine
- Compresseurs de la Malate : renouvellement des équipements
- Station surpression Saint-Claude : amélioration et sécurisation de la station
- Travaux station de la Malate : mise en œuvre système de désozonation
- Station de pompage de Saint-Jean : optimisation du pompage et réduction des nuisances sonores
- Automatisation et intégration de la supervision.

3 - Travaux sur le réseau de distribution

Sur la ligne 21.21531.00E9003.36100, il a été inscrit un crédit de 500 000 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau :

- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Moncey et place du 8 Septembre
- Chemin des Echenoz de Velotte
- Rue Sainte-Claire Deville
- Rue Bouvard
- Rues Saint-Just et Robespierre.

Ces travaux seront réalisés en fonction des opportunités liées à la coordination avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation).

4 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 6 290 000 € :

Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont individualisés sur la ligne 21.21531.00E6004.36100 pour un montant de 90 000 € afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commandes est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 150 K€ et 600 K€.

Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 4 800 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E4804.36100.

Ces travaux ont débuté dans le courant du dernier trimestre 2014. La somme inscrite au BP 2015 correspond à environ 80 % de la totalité de l'opération.

Travaux projet de site de Port Douvot : 750 000 € sont inscrits à la ligne 23.2315.00E14008.36100.

Dans le cadre du projet de service, la station d'épuration accueillera à terme des agents basés à la station de Griffon relevant du budget de l'eau.

Ces travaux concernent donc la réhabilitation de locaux pour création de nouveaux vestiaires/sanitaires, d'un réfectoire et l'agrandissement des ateliers et des stockages de matériels.

Dévoisement de réseaux : 500 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E13011.36100 pour les travaux liés à la deuxième ligne du TCSP

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

Rachat des réseaux : 150 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E94034.36100 pour le rachat des réseaux de la ZAC des Hauts du Chazal.

5 - Protection des ressources

Un crédit de 50 000 € est prévu sur la ligne 21.2111.00E95017.36100, en vue de l'acquisition de terrains.

Un crédit de 60 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.00E95017.36100 pour la réalisation d'études sur le bassin versant de la source d'Arcier.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2015 dont le financement a été prévu au Budget Eau,

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autoriser M. le Maire à :

. solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,

. solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

. solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,

. signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.